

DECISION N° 70-2022

portant sur une demande de subvention pour Le Festival Côté Cour - Côté jardin

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant le plan de financement

DECIDE :

De solliciter auprès de la DRAC une demande de subvention pour la réalisation du festival Côté Cour - Côté Jardin, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC (prévisionnel)	37 990 €
(2) Base subventionnable	
(3) Subvention DRAC envisagée	6 000 € TTC
(4) Emprunt	
(5) Autres subventions demandées	
Région	5 000 € TTC
Département	10 000 € TTC
(6) Fonds libres	16 990 € TTC
TOTAL* (3+4+5+6)	37 990 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*